

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE -TRIBUNAL DE POLICE DE
PONTOISE
1, Rue CROIX DES MAHEUX / BP 50306
95027 CERGY-PONTOISE CEDEX

L'Officier du Ministère Public

à

Cabinet DEHAN - SCHINAZI
174 rue de Courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler : RO

Référence : F
Rédacteur

Maître,

Par courrier du 30 juillet dernier, vous avez contesté l'amende forfaitaire majorée établie au nom de votre cliente, le

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **032055-NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.2 C.ROUTE.**
Infraction(s) relevée(s) à **MONTLIGNON(95680), 12, RUE DES ROSIERS**, en date du **19/11/2018 à 00h00**. par procès verbal n° **1** dressé par **Service ANR**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Je vous informe avoir mis fin aux poursuites engagées à l'encontre de votre cliente dans cette affaire, à laquelle j'ai transmis ce jour un rappel à la loi.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes sincères salutations.

Fait à **CERGY-PONTOISE CEDEX**,
le 20/09/2019

